

Maj 01/11/2025

Règlement Intérieur COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE DE CLUB (Cdep-F)

➤ Article 1 - OBJET

La Coupe Départementale des Clubs féminine (Cdep-F) est soumise à l'application stricte du règlement de Jeu Officiel de la FIPJP. Elle se déroule par équipes composées de joueuses d'un même club **en élimination directe sous la même formule que le Championnat Féminin de club.**

L'équipe qui participe à la Coupe Départementale Féminine par club en accepte tacitement le règlement en vigueur.

➤ Article 2 –DEROULEMENT

Les tirages au sort sont effectués par le Comité de Pilotage qui fixe les dates butées de chaque tour. L'équipe absente à la date et l'heure fixées est déclarée perdante.

Les rencontres se jouent dans le club désigné, aux dates butées fixées par le Comité de Pilotage (*)

(*) sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de Pilotage

➤ Article 3 - MATCH, POINTS, REMPLACEMENTS

Les équipes s'affrontent lors de « matchs » déclinés en 3 phases dans l'ordre suivant :

- Une 1ère phase avec 6 tête-à-tête
- Une 2ème phase avec 3 doublettes
- Une 3ème phase avec 2 triplettes

Le total (maximum) est donc de 36 points soit :

- 1 ère phase, 6 x 2 points = Total 12 pts
- 2 ème phase 3 x 4 points = Total 12 pts
- 3 ème phase 2 x 6 points = Total 12 pts

Le total des points pour chaque équipe permet le match nul 18-18.

En cas de match nul, une triplette supplémentaire devra être jouée pour désigner l'équipe vainqueur

Les remplacements sont possibles s'ils sont inscrits sur la feuille de match. Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête-à-tête.

Dans les parties en doublettes et la triplette d'un même match il est permis de remplacer 1 joueuse.

Le remplacement envisagé doit être signalé par le capitaine de l'équipe, au capitaine de l'équipe adverse et à l'arbitre, et être effectué avant le jet du but de la mène suivante.

➤ Article 4 – FEUILLE DE MATCH

Les équipes sont constituées de **6 joueuses** + 2 remplaçantes maximum. La coach peut être également joueuse.

A partir de 2026, 1 seule mutée « hors UE » autorisée sur la feuille de match.

Les feuilles de match devront être envoyées par l'équipe gagnante ➔

cdamcommissionfeminine@gmail.com

➤ **Article 5 – PARTICIPATION**

La participation à La Coupe Départementale des Clubs féminin est strictement réservée aux équipes de D2 perdantes des poules ayant participé effectivement au Championnat Féminin des Clubs.

Les frais de participation sont de 10€ (+ 1€ frais d'inscription en ligne) par équipe.

La participation n'est pas obligatoire.

2 joueuses maximum peuvent changer d'équipe mais uniquement pour évoluer dans une division supérieure hors département (CRC, CNC) mais elles ne pourront plus en changer par la suite.

Interdiction d'intervertir des équipes après le tirage et de changer d'équipes après le lancement de la compétition.

Les joueuses ne doivent pas avoir participé au Championnat Départemental des Clubs Féminin – Division 2 dans une autre équipe.

➤ **Article 6 – TENUES**

Les joueuses ainsi que le capitaine participant aux diverses rencontres de la Coupe Départementale des Clubs Féminin doivent être impérativement habillées avec une tenue homogène comportant le logo du club d'appartenance et un bas sportif.

➤ **Article 8 – RECOMPENSES**

Récompenses sous forme de bons d'achat et trophées remis lors de la cérémonie de trophée des champions organisée par le CD06 avant l'ouverture de la saison suivante.

	Dotation 2025
Vainqueur	300€
Finaliste	200€

Toute réclamation, observation ou autre ... devra être adressée directement par mail à l'attention de la Commission Féminine : cdamcommissionfeminine@gmail.com

TOUT POINT NON PREVU PAR CE REGLEMENT INTERIEUR SERA EXAMINE PAR LA COMMISSION FEMININ